

21 nov 2019 -11:09

## En Belgique, les femmes gagnent en moyenne 9,6% de moins que les hommes

Bruxelles, le 21 novembre 2019 – L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes publie les nouveaux chiffres de l'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique. En 2017, l'écart s'élevait à 23,7% , sur base des salaires annuels bruts. Une fois corrigé pour la durée de travail l'écart s'élevait encore à 9,6%. La différence entre ces deux chiffres s'explique par l'effet du travail à temps partiel, majoritairement féminin. L'écart salarial diminue légèrement année après année, mais il reste considérablement important.

### Évolution de l'écart salarial

Entre 2014 et 2017, l'écart salarial calculé sur base des salaires annuels bruts a diminué de 24,5% à 23,7%. Une partie de cet écart est due au fait que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes. Une fois corrigé pour la durée de travail, l'écart salarial s'élève encore à 9,6% par an (contre 10,9% en 2014). Ce deuxième chiffre compare ce que les femmes et les hommes auraient gagné s'ils avaient travaillé à temps plein en d'autres mots : en équivalents temps plein.

Dans le secteur privé, l'écart salarial en salaires annuels bruts s'élevait à 28,2% contre 17,5% pour le secteur public. Après correction pour la durée de travail, il était encore de 12,9% dans le secteur privé contre 6% dans le secteur public.

L'écart salarial varie également en fonction du statut des travailleur-euse-s. En moyenne, les ouvrières gagnent 42% de moins en salaires annuels que les ouvriers, tandis que chez les employé-e-s, la différence est de 32,1%, et de 11,6% chez les fonctionnaires statutaires.

Il est également intéressant d'examiner l'écart salarial au niveau des secteurs. Dans certains secteurs, l'écart salarial se réduit fortement une fois la correction pour la durée de travail effectuée. Dans le secteur des arts et des spectacles par exemple, l'écart passe de 12,7% à 3,3%. En d'autres mots, les différences de salaires entre les femmes et les hommes y sont en majeure partie dues au fait que les hommes prestent davantage d'heures. L'écart salarial le plus important se situe dans les transports aériens. Les femmes y gagnent en moyenne 52,8% de moins que les hommes par année, et après correction, un important écart salarial de 45,5% persiste dans ce secteur. Une des causes étant l'écart important entre les hauts et les bas salaires et la sous-représentation des femmes parmi les hauts salaires.

### Éliminer l'écart salarial

L'écart salarial diminue légèrement ces dernières années, mais l'évolution est très lente et l'écart reste considérable. Pour Michel Pasteel, directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes : « *La cause principale de l'écart salarial réside dans la répartition inégale du travail rémunéré et des tâches de soins non payées. Puis vient la ségrégation sur le marché du travail. Même en 2019, un important déséquilibre persiste entre les métiers mal payés et les secteurs où les femmes sont sur-représentées, et les métiers beaucoup mieux payés et les secteurs où les hommes représentent la majorité* ».

### Une nouvelle méthodologie

Chaque année, depuis 2007, l'Institut réalise un rapport sur l'écart salarial. Cette année, la méthodologie a été adaptée sur deux points. L'Institut calcule désormais l'écart salarial exclusivement sur base des données de l'Office national de sécurité sociale (ONSS). Ces données, très fiables sont en outre rapidement accessibles. La seconde adaptation concerne la méthode de calcul : la correction pour la durée de travail se faisait jusqu'à présent sur base d'une comparaison des salaires horaires moyens. L'Institut travaille dorénavant avec des équivalents temps plein, ce qui permet un calcul plus précis. Afin de permettre une bonne comparaison avec les années précédentes, les nouveaux calculs ont été effectués à partir de 2014. Il en ressort que les chiffres présentent la même évolution, même si l'écart salarial en lui-même est plus élevé.

Pour préparer et rédiger les rapports relatifs à l'écart salarial, l'Institut pour l'égalité des femmes et des

hommes collabore avec l'ONSS, le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, Statbel (DG Statistique - Statistics Belgium) et le Bureau fédéral du Plan.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site internet de l'Institut : <http://igvm-iefh.belgium.be>.

Contact presse

Komlan Toulassi-Mensah

E-mail: [komlan.Toulassi-Mensah@iefh.belgique.be](mailto:komlan.Toulassi-Mensah@iefh.belgique.be)

Tél. : 02 233 52 82

<http://igvm-iefh.belgium.be>

*Créé en décembre 2002, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est l'institution publique fédérale indépendante qui a pour mission de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination ou d'inégalité fondée sur le sexe, et ce par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal adapté, de structures, de stratégies, d'instruments et d'actions appropriés. L'Institut vise à ancrer l'égalité des femmes et des hommes dans la société pour qu'elle devienne une évidence dans les mentalités et les pratiques.*

*Toute personne, victime de discrimination fondée sur le sexe, peut s'informer sur ses droits ou déposer plainte gratuitement et en toute confidentialité auprès de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes via le numéro vert 0800/12.800 ou via son site internet <http://igvm-iefh.belgium.be>.*

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Rue Ernest Blerot 1

1070 Bruxelles

Belgique

+ 32 2 233 44 00

<http://igvm-iefh.belgium.be>

Véronique De Baets

Contact de presse

+32 2 233 40 34

[veronique.debaets@iefh.belgique.be](mailto:veronique.debaets@iefh.belgique.be)

Liesbet Vanhollebeke

Experte en communication

+32 233 41 75

[liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be](mailto:liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be)